

Documentaire

Jordan River Anderson, le messenger

Frédéric Barriault

Numéro 810, septembre–octobre 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/93998ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Barriault, F. (2020). Compte rendu de [Documentaire / *Jordan River Anderson, le messenger*]. *Relations*, (810), 49–49.

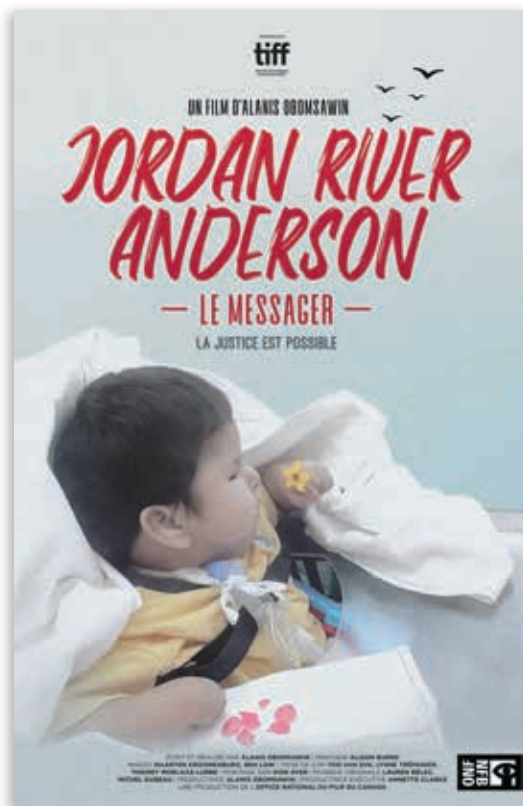
Jordan River Anderson, le messager

Réalisation : Alanis Obomsawin
Production : Office national du film Canada, 2019, 65 min.

Diffusé alors que la commission Viens et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées venaient tout juste de terminer leurs travaux, le plus récent documentaire d'Alanis Obomsawin documente à sa manière les violences structurelles de l'État canadien. La cinéaste abénakise braque sa caméra sur l'éprouvante et humiliante saga judiciaire à laquelle a été confrontée la famille de Jordan River Anderson, un enfant cri du nord du Manitoba, mort loin des siens dans un hôpital de Winnipeg, victime des querelles intergouvernementales entre le fédéral et le provincial.

Né lourdement handicapé et nécessitant des soins de longue durée, le jeune Jordan n'a jamais pu obtenir son congé de l'hôpital, les gouvernements fédéral et manitobain refusant d'assumer seuls le coût des soins à domicile dont le bambin et sa famille auraient dû pourtant bénéficier en vertu de la Loi canadienne sur la santé. Broyée par la froideur de la machine administrative, la famille Anderson a également fait face au déracinement, la mère de Jordan ayant dû faire le choix cornélien de se séparer de son mari et de ses trois autres enfants pour rester auprès de son bébé à Winnipeg, à des centaines de kilomètres de sa communauté de Norway House. La famille ne s'en remettra jamais : la mère de Jordan meurt quelques mois après le décès du petit, en 2005.

Le drame de cette famille est un révélateur du colonialisme et du racisme systémique à l'œuvre dans l'appareil gouvernemental canadien : c'est en effet parce qu'il est né sur une réserve autochtone et donc sous la tutelle de la Loi sur les Indiens que le petit Jordan et ses proches n'ont pas reçu les soins de santé ni l'accompagnement psychosocial normalement offerts aux non-Autochtones. Cette violence institutionnelle, aussi brutale qu'absurde, donne le coup



d'envoi à une saga politico-judiciaire qui mènera à la création d'un précédent judiciaire appelé le « principe de Jordan », à la mémoire de l'enfant cri, qui vise à assurer l'accès des enfants autochtones aux services nécessaires à leur bon développement et à leur épanouissement. On y découvre l'engagement de trois femmes d'exception – la travailleuse sociale Trudy Lavallée, l'avocate Cindy Blackstock et la politicienne Jean Crowder, ex-députée néo-démocrate de Nanaimo-Cowichan en Colombie-Britannique –, de l'adoption du principe de Jordan par la Chambre des Communes en 2007 jusqu'à son application pleine et entière par les agences fédérales et provinciales, mais seulement à partir de 2017.

Braquant sa caméra sur de nombreux autres cas semblables d'un bout à l'autre du pays, Obomsawin révèle les dimensions complémentaires du racisme systémique au Canada. Le film insiste particulièrement sur la violence historique de l'État canadien à l'égard des enfants autochtones, des pensionnats à la rafle des années 1960 en passant par l'action des agences provinciales de protection de l'enfance, dont le fonctionnement prolonge en quelque sorte la

logique des pensionnats. D'où, on le devine, une méfiance des familles autochtones (elles-mêmes victimes du génocide culturel toujours à l'œuvre) envers le gouvernement canadien.

Cette violence institutionnelle est aussi révélée par les résistances de l'État à appliquer le principe de Jordan. Ni la défaite des conservateurs de Harper en 2015, ni l'arrivée des libéraux de Trudeau n'ont significativement changé la réalité sur le terrain : les parents d'enfants autochtones lourdement handicapés continuent de se débattre contre une fonction publique opaque, tatillonne et hostile. Il faudra un arrêt du Tribunal canadien des droits de la personne en 2017 pour que le gouvernement Trudeau ouvre enfin les goussets, réponde à la

détresse des familles et mette un terme à la discrimination systémique dont les enfants autochtones handicapés étaient victimes en matière d'accès aux soins de santé.

Qu'on me permette de conclure cette brève recension par une métaphore biblique. Il est assez significatif que « le messager » au cœur du 52^e film d'Alanis Obomsawin soit un enfant dont le nom – Jordan River – signifie « fleuve Jourdain » en français. Ligne de partage des eaux au Proche-Orient, frontière naturelle entre Israël, la Jordanie et la Palestine, le Jourdain est aussi le fleuve dans lequel Jésus a été baptisé par Jean-Baptiste. Puisse le principe de Jordan être une ligne de partage des eaux dans l'histoire du colonialisme canadien, un nouveau jalon dans la décolonisation de nos structures et l'occasion d'une conversion (presque baptismale) de nos relations avec les Premiers Peuples.

Frédéric Barriault